



**Discours de Madame George PAU-LANGEVIN,  
Ministre des outre-mer  
devant l'Assemblée territoriale  
Mardi 8 septembre 2015  
Wallis et Futuna**

Qu'il me soit permis d'adresser mes salutations du jour,

À Monsieur le Préfet, administrateur des Îles de Wallis et Futuna,

À Monsieur le député, Napole POLUTELE,

À Monsieur le sénateur, Robert LAUFOAULU,

Au Mahé, représentant de la chefferie de Wallis,

À Monsieur le secrétaire général,

À Monsieur le Conseiller économique et social, Patalione KANIMOA

À M. le Président de l'Assemblée territoriale, Mikaele KULIMOETOKE,

À Monsieur le Président de la Commission permanente, Sosefo SUVE

À Mmes et messieurs les membres de l'Assemblée territoriale,

Aux représentants des chefferies d'Alo et de Sigave,

À vous toutes et à vous tous ici présents,

Je suis très heureuse et honorée d'être parmi vous aujourd'hui et je tiens à vous exprimer ma gratitude et ma joie devant le si chaleureux accueil qui m'a été fait. Vous ne le savez peut-être pas, mais depuis ma prise de fonction en avril 2013, il y a de cela désormais dix huit mois, je n'ai eu de cesse de souhaiter ce déplacement, et c'est avec une grande satisfaction que je vous rejoins enfin.

C'est plus qu'un territoire que j'ai découvert. C'est une terre d'émotions puissantes et intenses, où la nature est remarquable, où se perçoit une spiritualité vivante et charnelle et où les femmes et les hommes sont attachants et courageux.

Le courage, la loyauté et le patriotisme des Wallisiens et Futuniens constituent une fierté pour notre Nation toute entière, et c'est même parfois avec orgueil qu'elle dénombre dans ses armées les militaires venus de vos îles lui prêter main forte sur les théâtres d'opération internationaux.

Merci de m'avoir accueilli parmi vous.

Mes chers compatriotes, je suis honorée aujourd'hui de vous redire la détermination du Gouvernement à réaffirmer la place primordiale de votre territoire au sein de la République et à s'engager à apporter tout son soutien au développement des îles.

Notre idéal d'universalité républicaine ne peut mieux se donner à voir qu'ici, sur

l'île de Wallis et sur l'île de Futuna, à plus de 15.000 kilomètres de l'Hexagone, sur une terre si riche et si belle, et de voir, grâce à vous, notre pays réunir autant d'hommes et de femmes aux histoires, aux cultures, aux traditions et aux langues si variées. Cette diversité, la France se fait un honneur de la rassembler en un projet commun, dans le respect des spécificités de votre territoire. La loi du 29 juillet 1961 en fixe le statut et reconnaît, en plus des institutions propres à la République, l'existence des institutions coutumières. Cette singularité institutionnelle fait la richesse et l'orgueil de notre République.

Monsieur le député Napole POLUTELE, et Monsieur le sénateur Robert LAUFOAULU me relaient avec constance, rigueur, et ténacité les préoccupations qui sont les leurs. C'est à dire les préoccupations qui sont les vôtres. Grâce à eux, je ne méconnais ni la richesse des atouts de vos îles, ni les difficultés qu'elles ambitionnent de surmonter.

Le constat est là, implacable : il y a nécessité et urgence à faire front commun face à l'exode massif que génèrent le chômage et le manque d'emplois à pourvoir. Il s'agit de répondre ensemble à un double impératif.

Celui, d'abord, d'assurer une qualité de vie à la hauteur des aspirations de chacun - et je pense en priorité à la qualité des soins qui peuvent être délivrés sur les îles. Celui, ensuite, de nous doter d'une stratégie de développement

ambitieuse, si nous voulons pouvoir conforter et accroître les activités économiques qui peuvent créer des emplois nouveaux. Les avancées sont d'ores et déjà importantes, tant dans l'amélioration de la qualité de vie, au quotidien, des Wallisiens et des Futuniens, que dans la dotation du territoire des moyens de son développement, de son ambition, des promesses qu'il s'est faite à lui-même et qu'il doit désormais tenir.

La dette de l'agence de santé, tout d'abord. Sur ce dossier de première importance, qui ne touche à rien moins qu'au bien être et à la qualité de soin et de prise en charge de nos concitoyens, la dette de l'agence à l'égard des structures hospitalière de Nouvelle-Calédonie s'est, vous le savez, constituée progressivement, n raison d'un budget insuffisant au fonctionnement de l'agence. C'est désormais une chose réglée : le budget a été abondé et l'agence peut désormais répondre sereinement à ses besoins, tant en termes de modernisation qu'en termes d'amélioration de l'offre et de la qualité des soins. Le Gouvernement a par ailleurs mis en pratique la sagesse populaire voulant que les bons comptes font les bons amis, et a résolu l'épineuse question de la dette à l'égard des structures hospitalières calédoniennes. L'apurement de la dette, je le dis devant vous aujourd'hui, sera effectif avant la fin de l'année. Les derniers travaux ont permis de lever les derniers obstacles. L'Etat prendra à sa charge de rembourser directement le prêt contracté auprès de l'AFD. L'agence de santé n'a plus à se soucier de ce problème.

Donner aux Wallisiens et aux Futuniens la place qui leur revient de droit dans notre République consiste également à leur permettre de bénéficier d'un égal traitement quant à leurs dépenses incompressibles et quotidiennes, que cela soit en matière d'accès à l'électricité ou en matière de téléphonie mobile. Nos grands discours d'égalité, s'ils demeurent au stade des grands principes et de l'incantation ne valent pas tant de peine. L'égalité inscrite au frontispice de nos mairies n'est pas un slogan. Elle doit trouver à s'incarner dans la réalité des faits. Ainsi, le prix de l'électricité à Wallis et Futuna est, aujourd'hui encore, cinq fois plus élevé qu'il ne l'est dans l'Hexagone. Cette situation inéquitable et injuste ne pouvait continuer à s'exercer. La mise en œuvre de la péréquation tarifaire, votée dans le cadre de la « loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte » permettra d'aligner les tarifs réglementés de vente d'électricités de Wallis et Futuna sur ceux de l'Hexagone dans un délai de cinq ans. Cinq fois moins cher en cinq ans, voilà le mot d'ordre et le parti pris que nous avons adopté. Concernant la téléphonie mobile, celle-ci devrait entrer en fonctionnement à compter de l'automne. Un réseau mobile digne de ce nom est indispensable pour entreprendre, échanger, communiquer, et entretenir des liens plus étroits et plus rapides avec le reste du monde. A cet effet, le réseau mobile 3G/4G de Wallis et Futuna est en cours de déploiement et sa mise en œuvre aura bénéficié d'une subvention de l'Etat d'un montant de 2,1 millions d'euros (soit 250 millions de francs pacifique).

L'égalité liberté entre tous nos concitoyens nécessite une égale sécurité. Nul ne peut se sentir libre si les conditions de sa tranquillité et de sa protection ne sont pas réunies. J'ai visité, à Futuna, la caserne des pompiers et j'ai pu constater la nécessité de doter Futuna d'une nouvelle infrastructure. Le contrat de développement prévoit d'ores et déjà le financement de près de 65% de cette nouvelle caserne. Je vais chercher, en collaboration avec le Préfet, les sources de financement complémentaires. Par ailleurs, je suis heureuse d'avoir pu remettre les clés d'un nouveau véhicule de secours aux asphyxiés et aux blessés, qui permettra aux pompiers d'être mieux armés dans les missions qui sont les leurs et aux Futuniens d'être mieux pris en charge lorsqu'ils le requièrent.

Enfin, en matière d'aides sociales, c'est à dire en matière de justice sociale, deux conventions ont été signées au mois de juin dernier : le Pacte social et la convention cadre pour Wallis et Futuna. Le premier dispositif permettra la pérennisation des aides sociales, le second d'accompagner la formation des cadres afin de continuer à doter Wallis et Futuna des compétences nécessaires à son développement.

Ni la France, ni son Président, ni son Gouvernement, ne laisseront un territoire si noble, si prometteur et si ambitieux pour son développement se s'étioler faute de moyens insuffisants. Les attentes de Wallisiens et des Futuniens sont à la hauteur des hommes et des femmes qu'ils sont : vives, grandes et fortes. Vous

connaissez la difficulté du contexte budgétaire national. Tous nos efforts sont néanmoins déployés afin de préserver les moyens pour Wallis et Futuna, celui du contrat de développement, comme celui du financement FEI. J'ai entendu et j'ai compris la volonté des élus de réaliser les travaux qu'ils jugent désormais être devenus prioritaires. A cet effet, un avenant a été signé en juin dernier en vue d'ajouter de nouvelles opérations dans le cadre du contrat afin que les travaux d'adduction d'eau et d'amélioration de l'état des routes puissent être effectués sans délais.

Les efforts financiers du gouvernement iront même plus loin, et l'Etat a pris la décision de soutenir la circonscription d'Alo qui traverse, depuis plusieurs années, une situation financière des plus difficiles.

Le Gouvernement, soucieux de la volonté de la collectivité territoriale de se doter de moyens à la hauteur des ambitions de son développement, a décidé, dans le cadre des mesures de la loi d'actualisation du droit des Outre-mer, qui sera bientôt définitivement adoptée, de rendre possible, pour le territoire, la possibilité d'installer des casinos sur les bateaux battant pavillon wallisien. Cette décision est une exception notable de la réglementation existante. Mais elle est une réponse forte aux demandes des élus de pouvoir diversifier les ressources de la collectivité. Au sein de ce même texte sont prévues des dispositions afin d'autoriser les lotos caritatifs. Il ne s'agit en aucun cas d'une autorisation à installer des salles de jeux, mais nous avons entendu votre attachement à ces

manifestations patrimoniales et traditionnelles et l'aide qu'elles permettent d'apporter à certains projets.

Cette loi d'actualisation du droit des Outre-mer doit également permettre de moderniser le cadre de la fonction publique. Elle porte en particulier les dispositions qui permettront aux agents qui le souhaitent d'intégrer la fonction publique. Elle fait suite aux travaux que nous avons engagés pour tenir les engagements pris dans le cadre du protocole d'accord signé à l'été 2014. La commission et le comité prévus par le protocole ont été installés, les travaux relatifs au quasi-statut sont bien avancés, les travaux de décroisement des agents ont été effectués et la mise en œuvre de la mesure bas salaire pour l'Etat est sur le point d'aboutir. Sur tous ces dossiers, le Gouvernement démontre qu'il est à l'écoute de la population, des élus, et des préoccupations de votre territoire.

Le travail qui s'engage est décisif pour l'avenir de Wallis et Futuna. Wallis et Futuna sont des îles au potentiel considérable. L'Etat ne peut pas se contenter de faire des promesses. Wallis et Futuna ne peuvent pas se contenter de faire des constats. Wallis et Futuna ont besoin d'un soutien de l'Etat, comme l'Etat a besoin d'un soutien de Wallis et Futuna pour aider les Wallisiens et les Futuniens à mettre en place les bases solides d'un désenclavement réussi et d'un développement économique durable.

Cet enclavement, ne nous y trompons pas, constitue la difficulté première de la collectivité territoriale. Il est de notre mission à tous d'œuvrer à son ouverture. La tâche ne sera pas aisée, mais elle nous requiert tous collectivement et devant cet espoir et devant ce défi nous ne pouvons ni les uns ni les autres nous défausser.

Les fronts de bataille sont nombreux : celui du désenclavement numérique d'abord. Je vous ai annoncé le fonctionnement à l'automne du réseau de téléphonie mobile. Il nous faut désormais nous atteler à celui du câble sous-marin. Les territoires ultramarins ont été dotés de raccordements en câbles optiques sous-marins de communications électroniques. L'archipel de Wallis et Futuna est le seul à ne pas encore bénéficier d'une telle infrastructure. La connectivité est aujourd'hui assurée par un lien satellitaire, dont l'efficacité est moindre. Le projet de câble Samoa-Fidji constitue une opportunité de première envergure, celle de raccorder les deux îles dans le cadre d'un vaste projet régional. Le désenclavement numérique de l'archipel trouve là une opportunité de réalisation de première importance. Je suis confiante et suis heureuse qu'ait été signé par le Préfet et le Président de l'Assemblée territoriale le courrier confirmant aux autorités samoanes tout l'intérêt que les autorités françaises portent à ce projet.

Désenclavement numérique, désenclavement géographique également. Il nous faut, et c'est une évidence que nous partageons tous ici, améliorer la desserte aérienne et la desserte maritime. En février 2018 au plus tard, interviendra le renouvellement des avions de lignes qui effectuent la desserte entre Wallis et Futuna. Dans cette perspective, le Gouvernement propose son soutien au territoire et veut explorer les diverses modalités qui s'offrent à nous afin d'assurer le désenclavement le plus efficace et le plus pertinent tant pour la locomotion des habitants de l'archipel que pour l'économie de la collectivité. L'Etat se tient à vos côtés pour assurer de façon conjointe le financement de la subvention d'équilibre à l'opérateur aérien. Je peux dès à présent vous annoncer que des travaux sont actuellement en cours pour aider la collectivité à supporter les coûts supplémentaires engendrés par la desserte et que la compagnie Air Câlin a fait connaître au territoire.

Desserte aérienne, ET desserte maritime. Il nous faut agir simultanément sur tous les fronts qui s'offrent à nous. A la suite des travaux et d'aménagement du port de Mata'Utu en 2013, c'est au port de Léava, à Futuna, de bénéficier à son tour d'une entière rénovation et d'un agrandissement. Ceux-ci se feront avec le concours des fonds européens.

Le Gouvernement se tient aux côtés de la population et des élus afin d'accompagner le territoire. Je suis là pour vous parler de plain-pied, en toute franchise, en toute transparence. Vous dire ce qui est en notre capacité, comme

ce qui ne l'est pas. La situation est trop impérieuse pour ne pas nous dire les choses. Elle est trop décisive pour l'avenir de l'archipel pour nous contenter de paroles de convenance ou de déclarations qui ne nous engageraient pas.

Concernant la signature des accords de pêche, l'Assemblée territoriale a donné son accord à la signature d'un plan triennal avec les autorités américaines afin d'autoriser ces dernières à pêcher dans la zone économique exclusive de Wallis et Futuna. Nous ne pouvons que nous féliciter de cet accord, qui prévoit de strictes conditions pour préserver l'environnement et qui sera sans impact sur la pêche traditionnelle, puisque les navires se tiendront à vingt quatre milles marins de la côte. La mise en œuvre de cet accord est féconde à plusieurs titres. D'abord parce qu'elle va permettre une plus grande et plus intime connaissance des ressources marines de la zone, des observateurs scientifiques partant pour recueillir des données sur l'ensemble des espèces. Ensuite parce que les redevances tirées de cet accord bénéficieront directement au territoire, et seront affectées à la pêche et à l'aquaculture locales. Enfin, parce que ces redevances contribueront à des actions de formation des pêcheurs et bénéficieront à des projets aquacoles. Dès avant la fin de l'année, les élus de Wallis et Futuna seront invités à Paris pour prendre part à la signature de ces accords.

Je voudrais maintenant aborder devant vous le projet de décret relatif au code minier qui vous a été présenté pour consultation en décembre de l'année

dernière. Ce projet de décret vise à rendre applicable à Wallis et Futuna la procédure d'instruction des titres miniers en vigueur dans le reste du territoire français. L'absence de maire et les adaptations nécessaires au statut de la collectivité ont toutes été prises en compte.

Je tiens à vous dire les choses avec la plus grande netteté possible : ce décret ne traite que de procédure. J'entends avec tout le discernement nécessaire les questions qui ont été soulevées, notamment sur les garanties liées à la protection de l'environnement et celles sur les retombées économiques dont pourront bénéficier les territoires de Wallis et Futuna. Ces questions ne peuvent être résolues dans le cadre de ce décret, car ce décret n'en est pas l'objet. Mais je peux vous donner ma parole que vos préoccupations ainsi que celles des autorités coutumières ont été entendues et qu'elles seront abordées au moment de l'instruction du permis. Ce décret est justement une étape sur le chemin de cette instruction.

Ce projet, je le sais, je le sens, a suscité des inquiétudes nombreuses. Il n'est ni dans ma méthode, ni dans mon tempérament, ni dans l'idée que je me fais du travail politique de passer en force. J'ai souhaité, devant les interrogations toutes légitimes soulevées par le projet, que le temps nécessaire soit pris afin d'expliquer les tenants et les aboutissants de ce décret pour qu'il n'y ait pas de méprise sur son contenu, comme sur ses perspectives. Ce temps de consultation

achevé, j'attends désormais qu'un avis me soit formellement présenté, car nous faisons face depuis bientôt neuf mois à une situation de blocage. Toute société qui souhaiterait déposer une demande de permis d'exploration se trouve dans l'impossibilité de le faire et cette situation ne peut plus perdurer. J'en ai conscience. Vous en avez conscience. Disons-nous les choses de façon claire.

Je voudrais enfin terminer par un sujet que vous savez peut-être me tenir plus particulièrement encore à cœur : celui de la formation des jeunes. La jeunesse est ce moment où s'élabore l'avenir, tant au plan individuel, qu'à l'échelon territorial. Accorder à la jeunesse wallisienne et futunienne toute l'attention qu'elle requière, c'est contribuer à bâtir le devenir de ces jeunes gens comme le futur des îles. Aujourd'hui encore, la plupart des jeunes wallisiens et futuniens quittent leur terre pour suivre leurs études. D'autres n'en ont ni nécessairement l'envie, ni nécessairement les possibilités ou l'opportunité. Dès lors, les études leur sont barrées et leur choix se trouve le plus souvent restreint. Le Service militaire adapté est une solution pour de nombreux jeunes issus des Outre-mer et, en ce qui nous concerne, pour ceux qui résident dans le bassin de Nouméa. Mais pour ceux qui résident dans l'archipel ? J'ai expressément demandé à ce qu'une solution soit envisagée. Implanter une antenne du SMA sur le territoire n'est malheureusement pas une option viable : trop coûteuse, elle présenterait en outre l'inconvénient de ne pouvoir offrir qu'un nombre très limité de formations.

Dès lors, je souhaite que l'on puisse recruter directement des jeunes à Wallis et Futuna afin de les former au RSMA de Nouvelle-Calédonie, ou au RSMA de Polynésie française. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes à Wallis et à Futuna. Cette démarche ne pourra pleinement porter ses fruits que si tous se mobilisent pour identifier et développer les secteurs porteurs d'emplois sur le territoire. J'ai demandé qu'une étude soit conduite très rapidement pour déterminer les conditions de mise en œuvre de ce projet. J'en attends les conclusions pour le premier trimestre de l'année prochaine et souhaite que le dispositif puisse être mis en œuvre avant la fin 2016.

Confiance en notre destin et sérénité : tels sont les suprêmes conseils de la sagesse.

Les chantiers qui s'engagent aujourd'hui sont décisifs pour l'avenir de l'archipel. Le projet de société qui s'en dégagera doit pouvoir répondre aux attentes et aux désirs de chacun : la possibilité pour chaque Wallisien et chaque Futunien qui le souhaite de vivre sur son territoire, d'y travailler, et de contribuer à son développement, à sa prospérité et à son rayonnement. Pour ce faire nous devons éviter la lenteur, la procrastination, et les querelles inutiles tout autant que la précipitation, les passages à l'acte et les consensus forcés. *Festina lente*, dit la locution latine : « Ne nous pressons pas, nous n'avons pas de temps à perdre. »

Wallis et Futuna forment un archipel au potentiel très grand. Je souhaite que le travail se poursuive dans la voie des réformes, en toute confiance et en toute transparence. Le Préfet est à vos côtés, je le sais attentif aux préoccupations des élus et de la population des deux îles.

C'est à un changement conséquent et durable auquel nous aspirons, fondé sur une vision réaliste de ce qu'il est possible de construire ensemble dans un avenir proche.

Le chemin qui s'ouvre devant nous sera le point où se décide si nous assumons ou non les responsabilités qui sont les nôtres. Tâchons d'être, ensemble, à la hauteur de l'ambition de l'archipel. C'est ce que Wallis et Futuna attendent. Et c'est ce que ces deux îles méritent de recevoir.

Merci à vous / Malo te ofa (merci beaucoup)